

*SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 AVRIL 2015*

L'an deux mil quinze, le sept avril, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de LA FRETTE, sous la présidence de Monique CHEVALLIER Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 MARS 2015

Présents : CHEVALLIER Monique, BERNAUDON Josette, DE CONCINI Antoine, FAYOLLE Denis, ARNAUD Chantal, AUDOUARD Mireille, CARRIQUIRY Noël, DECHENAUD Catherine, ESPITALLIER Bernard, GLEBIOSKA Florence, MARMONIER Michel, PAILLET Denis, PEJOT Murielle, SILLANS Dorian,

Absent excusé : Benjamin TOSI, pouvoir à Noël CARRIQUIRY

Secrétaire de séance : Antoine DE CONCINI

RYTHMES SCOLAIRES

Madame Le Maire rappelle que la Municipalité a mis en place dès la rentrée 2014/2015 des temps d'activités périscolaires.

Elle rappelle également qu'à cet effet, la commune perçoit un fonds d'amorçage de 50 € par enfant inscrit à l'école publique de LA FRETTE.

*Madame Le Maire informe l'assemblée que l'article 96 de la loi de finances 2015 institue **un fonds pérenne de soutien** qui se substitue au **fonds d'amorçage**, pour les activités périscolaires 2015/2016 dans le cadre d'un **Projet Educatif Des Territoires** dans les écoles.*

Madame Le Maire présente ce jour au conseil municipal le PEDT élaboré par la Municipalité et le Comité de Pilotage mis en place.

Après étude de ce document et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** ce projet,
- **CHARGE** Madame Le Maire de transmettre ce **Projet Educatif Des Territoires** à la direction départementale de la cohésion sociale, ainsi qu'à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

N°9/2015

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Madame Le Maire donne la parole à la 1^{ère} adjointe à la commune, Mme BERNAUDON Josette, qui prend la présidence pour exposer le compte administratif de l'année 2014 dressé par madame Le Maire , Monique CHEVALLIER.

Le compte administratif fait ressortir un résultat de clôture de

- - 117301.78 € pour l'investissement
- +241771.39 € pour le fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part, le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité des membres.

N°10/2015

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Madame Le Maire présente le compte de gestion 2014 établi par madame La Trésorière madame COTTE Maud.

Il apparaît que le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif dressé par madame Le Maire : Monique CHEVALLIER .

Après avoir constaté qu'autant en dépenses qu'en recettes, en fonctionnement et en investissement, les totaux sont en tout point identiques au compte administratif de la commune, à savoir :

- - 117301.78 € pour l'investissement
- +241771.39 € pour le fonctionnement

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres, le compte de gestion 2014.

N°11/2015

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Madame le Maire expose au conseil municipal, qu'après avoir approuvé le compte administratif 2014, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014. Un excédent de fonctionnement de 241 771.39€ a été constaté.

Il convient d'affecter en investissement la somme correspondante au recouvrement du besoin de financement constaté en fonction du résultat d'investissement et des restes à réaliser.

Le calcul est le suivant :

117301.78 (résultat négatif d'investissement)+23232.96 (restes à réaliser de 2014) et – 9813.73(subvention qui doit être touchée).

Le résultat donne le besoin de financement total de 130721.01€

Cette somme sera prise dans le résultat de fonctionnement pour l'affecter en investissement. Le solde de 111050.38€ restera en fonctionnement.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme édicté ci-dessus.

N°12/2015

Objet : VOTE DES TAXES 2015

Madame Le Maire demande une réflexion sur les taxes pratiquées sur la commune aux conseillers municipaux.

Après délibération, le conseil municipal, décide de maintenir les taxes au même taux que l'an dernier, soit :

Taxe d'habitation : 8.59%

Taxe foncière : 18.64%

Taxe foncière non bâtie : 52.20%

N°13/2015

Objet : SEDI TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire présente,

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel **TTC** de
l'opération est estimé à: 69 259
Le montant total des
financements externes s'élèvent
à: 56 041 E

La participation aux frais du SEDI s'élève à: 724
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à: **12494€**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et
du plan de financement
définitif, - de la
contribution
correspondante au SEDI.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel **69 259€**

Financements externes : **56 041 €**

Participation prévisionnelle : **13 218f**

(frais SEDI contribution aux investissements)

2- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de _____

!Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

12494€